

Madame la Présidente, permettez-moi de citer deux exemples de demandes de privatisation pour prouver que je ne suis pas alarmiste, que beaucoup d'intervenants le demandent et que le gouvernement répond. Par exemple, la National Citizens Coalition a prétendu que le monopole gouvernemental dans le domaine des soins de santé entraînait un manque d'efficacité, des réductions dans les services, le rationnement des soins et une augmentation faramineuse des coûts. Selon cet organisme, le système canadien des soins de santé doit être plus concurrentiel. Il prétend que ce système serait amélioré si le gouvernement donnait à contrat la gestion des hôpitaux publics. Ce n'est pas ce que la plupart des Canadiens veulent.

Les infirmières ont également fait savoir que les pressions exercées sur notre système de soins de santé augmentent. En fait, elles ont prétendu que le régime d'assurance-maladie est en difficulté et que les Canadiens devaient être vigilants s'ils voulaient maintenir le genre de système de soins de santé publics auquel nous sommes habitués au Canada. Bien sûr, les mesures que prend le gouvernement fédéral dans le cadre du projet de loi C-69 et des mesures connexes prises par le passé ont suscité les craintes que je viens de mentionner.

En outre, l'Association canadienne des manufacturiers a prôné la déréglementation des universités canadiennes et a prétendu que les Canadiens payaient une part beaucoup trop grande des frais de scolarité de chaque étudiant.

Nous constatons les pressions exercées sur notre système de soins de santé et notre système d'enseignement postsecondaire. Au lieu de faire contrepoids à ces pressions et de voir à ce que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire soient les meilleurs possibles, le gouvernement cède aux pressions et réduit le financement accordé aux provinces. Cela est particulièrement néfaste pour les provinces pauvres, dont la Saskatchewan.

Le gouvernement semble croire, du moins selon le ministre des Finances, que les gouvernements provinciaux peuvent faire ce qu'ils veulent des fonds que le gouvernement fédéral leur transfère dans le cadre du financement des programmes établis. Ce n'est tout simplement pas vrai.

La Loi canadienne sur la santé et le financement des programmes établis sont très étroitement liés, comme le prévoit expressément cette loi. En fait, lorsque les libé-

raux étaient au pouvoir et qu'ils avaient réduit ce financement, le ministre des Finances comme d'autres conservateurs, dont le parti formait alors l'opposition, avaient très vigoureusement soutenu que les gouvernements provinciaux devaient appliquer le financement des programmes établis aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Il me semble que les conservateurs ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Ils ne peuvent pas dire que les réductions libérales du financement des programmes établis touchaient aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire et que leurs propres réductions à cet égard nuisent à tout ce que les gouvernements provinciaux peuvent faire de cet argent.

• (1900)

Dire que les provinces peuvent faire ce qu'elles veulent de cet argent, c'est méconnaître la Loi canadienne sur la santé. Pour dire cela, il faut que le gouvernement fédéral ne tienne plus à des standards nationaux de qualité et d'accessibilité des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Je le répète, ce n'est pas ce que prétendaient le ministre des Finances et d'autres ministres conservateurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition et que les libéraux avaient réduit le financement des programmes établis.

En 1982, le budget du ministre des Finances de l'époque, M. MacEachen, prévoyait la suppression du Programme des revenus garantis. L'actuel ministre des Finances avait affirmé à ce moment-là que le ministre libéral était prêt à risquer des compressions majeures dans les services de santé et l'enseignement postsecondaire et qu'il ne devait pas prendre ces décisions à la hâte sur une base unilatérale et forcer les provinces à réduire leurs dépenses et leurs services.

Nous savons tous que les provinces ne souscrivent pas aux compressions qu'on veut leur imposer et qui se répercuteront sur leurs services. L'actuel ministre des Finances a déclaré, en 1982, que nous ne devrions pas causer ainsi la fermeture d'hôpitaux et la dégradation de l'enseignement postsecondaire. Il a changé d'idée et prétend maintenant que ces dépenses ne concernent pas les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, contrairement à ce qu'il a dit en 1982.

Beaucoup d'autres ministériels se sont élevés contre les compressions proposées par le gouvernement libéral en 1982 et 1984 et ont même souligné les possibilités qui se présentaient aux provinces en pareil cas. Il y en a seulement quatre. Les provinces peuvent augmenter leurs recettes si elles en sont capables ou accroître leur